

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE KENTZOU

SERVICE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

KADEY DIVISION

KENTZOU COUNCIL

INTERNAL ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT SERVICE FOR PUBLIC
CONTRACTS

PIECE N° 1 : AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION

DEMANDE DE COTATION

N° 001 /DC/R-EST/D-KADEY/C-KENTZOU/CIPM/26 DU 16/01/2026
POUR L'ACQUISITION DE SEPT (07) TRICYCLES POUR L'ENLEVEMENT
D'ORDURES DANS LA COMMUNE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY.

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP) EXERCICE 2026

Le Maire de la COMMUNE DE KENTZOU, Autorité Contractante, lance un Avis de Demande de cotation pour l'acquisition de cinq(07) tricycles pour enlèvement d'ordures dans la COMMUNE DE KENTZOU, Département de la Kadey.

1- Objet de la Demande de Cotation :

Le présent Avis de Demande de Cotation a pour objet l'acquisition en matériel roulant pour la COMMUNE DE KENTZOU ci-après :

Lot 1 : ACQUISITION DE CINQ (05) TRICYCLES (BIP)

Lot 2 : ACQUISITION DE DEUX (02) TRICYCLES (BIC)

2- Consistance des prestations

Les prestations du présent Avis de Demande de Cotation comprennent la fourniture des équipements, le transport, la manutention, l'installation et la réception.

3- Délais de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent Avis de Demande de Cotation est de **deux (02) mois**.

4- Allotissement

Les livraisons sont subdivisées en Deux (02) lots ci-dessus définis :

LOT	Désignation
1	ACQUISITION DE CINQ (05) TRICYCLES
2	ACQUISITION DE DEUX (02) TRICYCLES

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est défini ainsi qu'il suit :

LOT	Désignation	Coût prévisionnel
1	ACQUISITION DE CINQ (05) TRICYCLES	17 500 000 FCFA
2	ACQUISITION DE DEUX (02) TRICYCLES	7 000 000 FCFA

6- Participation et origine :

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises catégorisées ou non régulièrement installées au Cameroun et ayant des capacités techniques et financières en fournitures et équipements.

7- Financement :

Les fournitures objet du présent Demande de Cotation, sont financées par le Budget d'Investissement Public Exercice 2026.

8- Consultation du dossier de demande de Cotation:

Le dossier de Demande de Cotation peut être consulté sans frais aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Kentzou dès publication du présent avis de Demande de Cotation.

9- Acquisition du dossier de demande de Cotation:

Le Dossier de Demande de Cotation peut être obtenu à la Mairie de la COMMUNE DE KENTZOU (**cabinet du Maire**) dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement de **30 000F (Trente mille) francs CFA à la Recette Municipale de la COMMUNE DE KENTZOU**.

10- Remise des offres :

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en *sept (07)* exemplaires, dont un *(01)* original et six *(06)* copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de Kentzou au service des affaires Générales **au plus tard le 16/ 02/ 2026 à 10 heures précises, heure locale**, contre récépissé et devront porter la mention :

**«AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION
N° 001 /DC/R-EST/D-KADEY/C-KENTZOU/CIPM/26 DU 16/ 01/ 2026
POUR L'ACQUISITION DE SEPT (07) TRICYCLES POUR ENLEVEMENT
D'ORDURES DANS LA COMMUNE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY.
« À N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DÉPOUILLEMENT »**

11- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé par lot ainsi qu'il suit :

LOT	Désignation	Cautionnement provisoire
1	ACQUISITION DE CINQ (05) TRICYCLES	350 000 FCFA
2	ACQUISITION DE DEUX (02) TRICYCLES	140 000 FCFA

et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du

RPDC. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis de Demande de Cotation.

La soumission dûment timbrée et signée pour chaque lot, selon le modèle contenu dans le dossier de Demande de Cotation, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Demande de Cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13- Ouverture des Offres

L'ouverture des plis se fera au plus tard **16/ 02/ 2026 à 11 heures précises, heure locale** par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans **salle multifonctionnelle** de la Mairie en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier dont il a la charge.

14- Critères d'évaluation

14.1- Principaux critères éliminatoires

Les principaux critères éliminatoires sont :

- Dossier administratif incomplet, absence ou non-conformité de l'une des pièces exigées après les 48 heures accordées aux soumissionnaires par la CIPM ;
- **Absence de la caution de soumission** ;
- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;(**pièce scannée**)
- dossier non conforme aux prescriptions du DDC ;
- omission dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix unitaire quantifié ;
- dossier ayant obtenu au terme de l'analyse technique moins de 70% des OUI en plus d'avoir obtenu au préalable la totalité des OUI du critère essentiel C.
- Absence de l'Attestation de catégorisation ou de la copie de la décision rendant publique la classification dans une catégorie donnée en vue de participer à une consultation dans le secteur des BTP pour les entreprises catégorisées. (En cas de concurrence l'entreprise catégorisée est qualifiée au détriment de celle qui ne l'est pas) ;

14.2- Principaux critères essentiels

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous :

	CRITÈRES ESSENTIELS	NOMBRE D'ÉLÉMENT S
A	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES OFFRES	04 éléments ;
B	CAPACITÉ FINANCIÈRE	03 éléments ;

C	CONFORMITÉ DE LA FOURNITURE PAR RAPPORT AUX TERMES DE LA COMMANDE	04 éléments ;
D	DÉCLARATIONS D'EXPÉRIENCE DE LA FIRME OU STRUCTURE	02 éléments

NB : Seuls les soumissionnaires qui auront non seulement obtenu au moins 70% d'éléments positifs sur l'ensemble des critères essentiels d'une part et d'autre part au préalable, la totalité des éléments positifs du critère essentiel C seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.

15- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

Les soumissionnaires pourront être adjudicataires de plus d'un (01) lot.

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Mairie de KENTZOU, auprès des services techniques **Tel : 675075534/691513810.**

Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au **numéro vert : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48. CONAC : 1517**

Fait à Kentzou, le 16 JAN 2026

AMPLIATIONS

- PREFET KADEY ;
- ARMP ;
- DD-MINDEVEL ;
- DD-MINMAP/KADEY ;
- DD-MINCAF/KADEY ;
- DD-MINEPAT/KADEY ;
- Président CIPM/C-Kentzou;
- Affichage/Archives.

